Nations Unies S/PV.8714



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8714e séance

Jeudi 6 février 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme DeShong
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

20-03030 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Edi Rama, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Premier Ministre et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Edi Rama, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et *Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté à la table du Conseil.*

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à S. E. M. le Premier Ministre, Edi Rama.

M. Rama (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette occasion d'échanger des vues sur les problèmes contemporains en matière de sécurité est devenue une tradition très utile et elle est la manifestation de l'excellente coopération entre nos deux organisations.

L'Organisation des Nations Unies et l'OSCE sont des partenaires naturels. L'OSCE, qui est la plus grande organisation de sécurité régionale dans le monde au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un pilier important de l'ordre international fondé sur des règles. Notre action appuie directement la mise en œuvre du mandat de l'ONU à l'échelle mondiale et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis 1993, notre collaboration est guidée par un cadre structuré, renforcé par une déclaration conjointe publiée en décembre de l'année dernière. Pendant 2020, en tant que Président de l'OSCE, je suis déterminé à développer au maximum notre coopération concrète. De concert, nous pouvons relever des défis clefs posés à la paix et à la sécurité internationales et promouvoir le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Pour l'Albanie, l'accession à la présidence de l'OSCE est un événement capital, qui représente une élévation de notre statut dans le leadership international. À la tête de l'OSCE, l'Albanie aura pour objectif stratégique de défendre le multilatéralisme, au moment où nous avons le sentiment qu'il est attaqué. C'est la raison essentielle qui nous a poussés à vouloir présider l'OSCE et qui inspire notre ambition de briguer un siège, à l'avenir, au Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de décrire ce que nous avons l'intention de faire. L'action de la présidence albanaise tournera autour de trois priorités principales.

La première est d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. L'OSCE a démontré à maintes reprises qu'elle pouvait agir dans des environnements de conflit et d'après-conflit difficiles. Nous allons promouvoir le travail de notre organisation là où il est le plus proche de nos populations. Les efforts de règlement des conflits sont donc au premier plan de notre programme.

La crise en Ukraine et dans la région voisine reste le problème de sécurité le plus pressant en Europe, et la contribution sans égale que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine apporte à l'apaisement des tensions et à la promotion de la paix est donc essentielle. Il y a deux semaines, j'ai effectué ma première visite en Ukraine dans le cadre de mes nouvelles fonctions. J'ai rencontré le Président Zelenskyy et l'ensemble des dirigeants ukrainiens. J'ai assuré mes interlocuteurs de notre dévouement et de notre détermination à jouer notre rôle pour faire progresser les efforts de paix, en exhortant au respect des principes et engagements de l'OSCE et à la pleine application des Accords de Minsk. Nous appuierons également les efforts déployés dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie. La reprise du dialogue dans ce cadre et les résultats du sommet en format Normandie constituent des pas dans la bonne direction. Pourtant, il y a toujours des victimes civiles et des pertes en vies humaines, et nous devons nous attacher en priorité à garantir un cessez-le-feu total et durable.

Durant mes réunions en Ukraine, on m'a demandé de renforcer le suivi de l'OSCE dans l'est

de l'Ukraine, dans le cadre du mandat de la Mission spéciale d'observation. Lors de mon déplacement vers la ligne de contact, j'ai eu l'occasion d'observer les effets concrets de notre opération phare sur le terrain. Dans des conditions difficiles et instables, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE apporte une contribution essentielle à la paix. Toutefois, pour qu'elle puisse continuer à s'acquitter de sa tâche, il importe de garantir un accès sûr à son personnel sur le terrain. Cela exige de la volonté politique de la part des parties. Je n'aurai de cesse de les appeler à faire preuve de volonté politique. En effet, la volonté politique est indispensable à la paix, et j'ai pu constater de mes propres yeux que la rénovation et la réouverture du pont de Stanytsia Luhanska avaient permis d'atténuer les difficultés des personnes qui vivent de l'autre côté de la ligne de contact, et que la sécurité et les aspects humanitaires du conflit vont de pair. Il faut reproduire et intensifier ces mesures constructives.

Les initiatives de l'OSCE en matière de règlement des conflits vont cependant plus loin. Durant notre présidence, nous appuyons également les efforts des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, dont les pourparlers qui se sont tenus la semaine dernière à Genève ont permis d'envisager les prochaines mesures à prendre pour préparer les populations à la paix et d'examiner les principes et les éléments qui pourraient constituer la base d'un règlement futur du conflit du Haut-Karabakh.

En ce qui concerne la Géorgie, en collaboration avec l'ONU et l'Union européenne, l'OSCE copréside les discussions internationales de Genève, qui sont axées avant tout sur la désescalade et le dialogue. Même si près de 12 années se sont écoulées depuis la fin du conflit, les populations sur le terrain restent confrontées à des problèmes humanitaires et de sécurité, notamment des restrictions à la liberté de circulation.

La présidence appuie également le processus de règlement du conflit en Transnistrie et défend l'approche axée sur les résultats dans le cadre des négociations « 5 + 2 », pour aller de l'avant. Les mesures de renforcement de la confiance dans les domaines économique, social, de l'éducation et de la santé permettent de rapprocher les populations de part et d'autre du fleuve et facilitent leur vie quotidienne. À terme, elles contribueront à un règlement global basé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldova à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui prévoit un statut spécial pour la Transnistrie.

Dans toute la région de l'OSCE, notre organisation joue également un rôle clef en matière d'alerte rapide et durant toutes les phases des conflits, en particulier grâce à son réseau d'opérations sur le terrain. Leur action est cruciale pour prévenir la reprise des conflits et renforcer les institutions.

Les femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les conflits dans la région de l'OSCE et, bien sûr, dans le monde entier. Elles sont par ailleurs injustement exclues des initiatives de paix. En s'inspirant du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Albanie compte insuffler un nouvel élan à la promotion du rôle des femmes dans les processus de paix. J'ai pu observer directement, au sein de mon gouvernement, la contribution efficace qu'apportent les dirigeantes. J'espère que la coopération entre l'ONU et l'OSCE au sujet de ce dossier sera renforcée.

En ce qui concerne les autres domaines où nous pouvons renforcer nos efforts mutuels, je pense notamment à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, au renforcement de l'excellente coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La deuxième priorité de l'Albanie est la mise en œuvre de nos engagements. Les instruments et les institutions de l'OSCE permettent de préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ils ont des effets qui vont au-delà de notre région, et l'ensemble de la communauté internationale en bénéficie. La promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias, la protection des droits des minorités nationales et la lutte contre la violence visant les femmes constituent des priorités urgentes et immédiates pour nous.

La promotion de la bonne gouvernance est un autre défi de notre époque. La corruption érode les fondements mêmes de notre société et représente une grave menace pour la stabilité et la prospérité. En conséquence, l'Albanie compte promouvoir les efforts de l'OSCE visant à lutter contre ce phénomène et organiser une conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption à Tirana.

La lutte conte la traite des personnes est un autre domaine dans lequel l'OSCE joue désormais un rôle à l'échelle mondiale. En notre qualité de coprésident du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite

des personnes, nous allons optimiser notre action en partenariat avec l'ONU, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption des Protocoles de Palerme.

Depuis sa création, l'OSCE a acquis des connaissances remarquables en matière de maîtrise des armements. En 2020, nous voulons mettre l'accent sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la destruction des excédents de munitions.

Notre organisation excelle également en matière de lutte contre les problèmes émergents, comme la cybersécurité. À cet égard, nous avons mis au point un ensemble de nouvelles mesures importantes de confiance pour réduire les risques de conflits liés à l'utilisation des technologies de l'information.

Notre troisième priorité est le dialogue, dont certains pourraient dire qu'il est l'objectif ultime de l'OSCE. Les divisions dans notre région montrent à quel point nous en avons besoin. Cette année marque le trentième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Pour promouvoir son héritage, je m'attacherai personnellement à promouvoir le dialogue entre les États de l'OSCE ainsi qu'entre nos sociétés et en leur sein – quelque 57 pays qui regroupent plus d'un milliard de personnes, de Vancouver à Vladivostok. Des questions clefs telles que la réduction des risques, la prévention d'incidents et la protection de l'environnement seront abordées durant les débats entre les États de l'OSCE, les organisations internationales et la société civile. Nous allons promouvoir la pleine mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE pour garantir la transparence militaire et rétablir la confiance.

Il existe cependant un obstacle majeur au dialogue, à savoir la montée de l'intolérance, des crimes de haine et des discours de haine. Pour inverser cette tendance négative et œuvrer au plein respect de la dignité et des droits de la personne, nous redoublerons d'efforts afin de promouvoir la tolérance et la non-discrimination.

Juste avant de partir pour New York, j'ai ouvert la Conférence de Tirana sur la lutte contre l'antisémitisme. Ensemble, nous avons commémoré le soixante-quinzième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Nous avons également été fiers de partager l'expérience de l'Albanie, qui a offert un refuge aux juifs et qui est un rare exemple d'un pays européen dont la population juive était plus nombreuse après la guerre qu'avant. L'Albanie est réellement fière de son histoire de tolérance entre les religions et les cultures, qu'elle considère comme indispensable à la paix et à la sécurité mondiales. Dans notre rôle d'honnête médiateur et de Président en exercice de l'OSCE, nous nous inspirerons de notre tradition de tolérance, d'ouverture et de respect.

Pour faire face aux nombreux défis complexes de notre époque, l'action mondiale doit s'appuyer sur les organisations régionales et coordonner leurs efforts. L'OSCE est un partenaire efficace de l'ONU et une instance qui promeut l'idée que la concurrence entre les grandes puissances doit faire place à la coopération entre ces mêmes puissances. J'estime que les principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki – respect de la souveraineté, respect de l'intégrité territoriale et défense des droits de l'homme – représentent encore aujourd'hui, comme c'était le cas à l'époque, une recette simple et efficace pour la sécurité, la prospérité et un avenir de paix. Notre tâche au cours de l'année à venir consistera à préserver ces principes. Ensemble, plus que jamais, l'ONU et l'OSCE peuvent jouer un rôle décisif en faveur de la paix.

Le Président : Je remercie M. Rama de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'accueillir le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je pense qu'il est très rare que les membres du Conseil de sécurité rencontrent une personne qui est à la fois joueur de basketball, artiste, Premier Ministre et Président en exercice de l'OSCE. Je lui souhaite la bienvenue au Conseil.

J'ai suivi très attentivement ce qu'il a dit à propos de l'OSCE. Il a conclu en attirant l'attention sur les principes de l'OSCE, qui restent aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient au moment de la création de cette organisation. L'Allemagne est un membre fondateur de l'OSCE et apporte un grand soutien à une organisation qu'elle considère comme essentielle. Nous pensons, comme le Président en exercice, que l'OSCE et l'ONU sont des partenaires naturels. C'est pourquoi l'Allemagne est un fervent partisan du partenariat entre les deux organisations qui ont en commun des principes fondamentaux et – comme l'a indiqué le Président en exercice de l'OSCE – défendent le multilatéralisme, aujourd'hui menacé. L'Allemagne apporte un appui financier et en personnel à l'OSCE, dont nous avons assumé la présidence en 2016.

Nous soutenons également pleinement les programmes et les questions thématiques mis en relief par le Président en exercice, notamment la défense des droits de l'homme, la prévention de la violence à l'égard des femmes, la promotion de la bonne gouvernance, ainsi que la lutte contre l'antisémitisme, le crime organisé, le terrorisme et la prolifération des armes légères. Je voudrais souligner tous ces points et, en particulier, une question qui nous tient beaucoup à cœur, à savoir le rôle des femmes, à la fois s'agissant de leur participation au gouvernement et aux pourparlers de paix, et de leur protection, en particulier contre la violence sexuelle.

Je voudrais m'arrêter sur la première partie de la présentation faite par le Président en exercice. Le travail de l'OSCE change la donne sur le terrain. Nous nous félicitons vivement qu'il ait mis l'accent sur les crises de longue date qui sévissent sur le territoire de l'OSCE. Il a évoqué le Caucase et nous a rappelé la République de Moldova et la Transnistrie, où se trouvent encore des troupes russes, en violation des engagements pris au Sommet de l'OSCE à Istanbul en 1999. Nous ne pouvons qu'encourager et appuyer les efforts de l'OSCE.

Au cours des six dernières années, l'OSCE a investi en Ukraine plus que dans tout autre pays. L'Allemagne est très reconnaissante au Président d'avoir effectué la première visite de son mandat en Ukraine et de s'être rendu à Stanytsia Luhanska, dont le pont a fait l'objet de maintes discussions ici au Conseil. Je rappelle que nous avions conjuré les deux parties à reconstruire le pont afin de rendre la vie des populations locales un peu plus facile. Je me félicite que les travaux soient en cours et je remercie le Président en exercice du message qu'il a envoyé en se rendant sur place.

L'Allemagne reste attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Six années se sont écoulées depuis que la Russie a annexé une région de l'Ukraine, la Crimée, et elle occupe toujours une partie de son territoire, en violation flagrante du droit international. Avec la France, l'Allemagne poursuit ses efforts dans le cadre du format Normandie afin de contribuer à une amélioration de la situation, et des progrès ont été réalisés dans le cadre du sommet dudit format qui s'est tenu à Paris, le 9 décembre. Nous appelons toutes les parties à poursuivre la mise en œuvre des résultats qui y été obtenus. À cet égard, je tiens à féliciter le Président Zelenskyy de ce qu'il a accompli depuis son entrée en fonctions s'agissant du pont et de l'application de la formule Steinmeier, ainsi que des autres mesures qu'il a prises. J'appelle la Russie à respecter elle aussi les Accords de Minsk.

Comme le Président en exercice de l'OSCE l'a dit tout à l'heure, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine est l'opération phare de l'OSCE. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter une fois de plus les observateurs, qui travaillent dans des conditions difficiles. Ils font continuellement l'objet de harcèlement, d'actes d'intimidation, et leur travail est entravé. Nous condamnons les menaces et les restrictions de mouvement qui continuent de peser sur la Mission, principalement dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, c'est-à-dire les zones envahies par la Russie. Nous appelons les deux parties à garantir un accès sans entrave à la Mission, qui mérite notre appui total dans l'accomplissement de son important mandat.

Je rappelle l'exposé (voir S/PV.8516), en avril 2019, du Chef sortant de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, l'Ambassadeur Apakan, qui avait également confirmé les circonstances difficiles dans lesquelles elle opère et le fait que les cas de harcèlement la visant se produisaient principalement dans les territoires occupés. Dans ce contexte, je déplore les difficultés que rencontre l'OSCE. Je relève également les attaques qui ont visé les équipements de la Mission, notamment un de ses engins sans pilote, un drone, qui observait les convois russes traversant la frontière et qui a été abattu.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam remercie la présidence belge du Conseil d'avoir organisé cette séance très importante. Je souhaite la plus chaleureuse des bienvenues à S. E. M. Edi Rama, Premier Ministre et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie, et le remercie de son exposé très éclairant.

Nous nous félicitons du rôle important joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans toute une série de dossiers liés à la sécurité, ce qui a contribué à améliorer les situations sécuritaires et humanitaires et facilité le dialogue en vue de trouver des solutions dans plusieurs régions d'Europe.

Nous saluons et encourageons la poursuite de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La semaine dernière, un représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a fait un exposé au Conseil (voir S/PV.8711). Aujourd'hui, c'est au tour de l'OSCE, et plus

tard ce mois-ci, il y aura une séance d'information sur l'Union européenne. Il s'agit d'une série d'exposés tout à fait opportuns de la part d'organisations régionales. Nous remercions une fois de plus la présidence belge du programme très bien conçu de ce mois. Je voudrais faire trois remarques sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Premièrement, les organisations régionales sont très bien placées pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales par des moyens et des solutions adaptés au contexte régional. Elles peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention des conflits, qu'il s'agisse des bons offices, de la médiation, de la conciliation ou d'autres moyens pacifiques de règlement des différends. Durant le débat de la semaine dernière, nous avons tous entendu le fort engagement des États Membres à cet égard.

Deuxièmement, en ce qui concerne la promotion de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OSCE, nous appuyons fermement le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agit d'une priorité absolue. Cette année marque le vingtième anniversaire de la mise en œuvre de ce programme. Même si un travail extraordinaire a été accompli pour transformer la perception du rôle des femmes dans les processus de paix, elles sont toujours sous-représentées et restent vulnérables pendant et après les conflits. Les femmes peuvent jouer un rôle important et efficace dans d'autres domaines prioritaires de l'OSCE, tels que la lutte contre la propagation des discours de haine, la discrimination et la traite des êtres humains. Les meilleures pratiques et les données d'expérience sur le rôle des femmes à tous les stades des processus de paix, en particulier la consolidation de la paix après les conflits, doivent être largement partagées entre les régions, les États et les partenaires. Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité peuvent bénéficier d'un ensemble complet d'indicateurs, qui peuvent être aussi bien universels que régionaux.

Enfin et surtout, nous soutenons le rôle positif que joue l'OSCE dans le suivi de la mise en œuvre des Accords de Minsk, contribuant ainsi à l'application de la résolution 2202 (2015). Nous exhortons toutes les parties à faire tous les efforts possibles en ce sens afin de trouver une solution pacifique dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région. Nous rappelons que tous les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Mme DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie le Premier Ministre de la République d'Albanie, S. E. M. Edi Rama, de son exposé. Nous le félicitons de son accession à la présidence de l'organisation dynamique et proactive qu'est l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et lui souhaitons un mandat couronné de succès.

L'action de l'OSCE est assurément louable. En tant que plus grande organisation régionale de sécurité au monde, elle est un tremplin pour la diplomatie préventive et la coopération multilatérale dans tous les domaines relatifs à la paix, à la sécurité et au développement. Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de cette approche multidimensionnelle visant à prévenir les conflits et à assurer une paix durable. De fait, les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales nécessitent des stratégies politiques globales propres à remédier aux causes profondes des conflits. Le mandat de l'OSCE est un exemple de cette approche intégrée qui revêt tant d'importance pour atténuer les risques transnationaux, qu'ils soient nouveaux ou plus anciens.

En tant que petit État insulaire en développement en première ligne de la lutte contre les changements climatiques, Saint-Vincent-et-les Grenadines considère qu'il est de notre devoir solennel d'évoquer la question de l'insécurité due au climat. Les défis complexes tels que les changements climatiques, avec les dangers qui en découlent, nécessitent des solutions multidimensionnelles. Nous accueillons favorablement l'Initiative Environnement et Sécurité lancée par plusieurs organismes, par l'intermédiaire de laquelle l'OSCE et d'autres partenaires œuvrent à promouvoir la coopération transfrontalière au service de la gestion de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques.

L'implication des femmes est essentielle pour les processus politiques, de paix et de sécurité. Leur participation pleine et égale dans tous les aspects de la vie politique est indispensable au bon fonctionnement des sociétés. Dans le contexte du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2020), notre délégation se félicite des efforts déployés pour poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région de l'OSCE sous la présidence albanaise.

Concernant la crise en Ukraine, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme que tous les efforts en

vue d'un règlement durable du conflit doivent se fonder sur les principes établis. Nous saluons les efforts déployés récemment en matière de mesures de confiance, notamment les échanges de prisonniers et les nouvelles zones de désengagement. Nous soulignons que seuls un dialogue constructif et le respect constant des principes du droit international permettront de trouver et d'appliquer une solution durable à cette crise. Nous espérons qu'en 2020, toutes les parties pourront travailler à la mise en œuvre complète des Accords de Minsk, sous les auspices du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

Quant aux autres conflits frontaliers, notamment les situations au Haut-Karabakh et en Transnistrie, nous réaffirmons que les principes cardinaux consacrés par la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'intégrité territoriale et l'autodétermination des populations non implantées restent sacro-saints. Nous félicitons l'OSCE de ses efforts de médiation en vue de trouver un règlement global à ces différends.

Petit État insulaire en développement, comme je l'ai dit tout à l'heure, Saint-Vincent-et-les Grenadines a une économie ouverte et n'a pas d'armée permanente pour se protéger contre les nombreux problèmes de sécurité complexes d'aujourd'hui. Nous devons la poursuite de notre existence pacifique au système multilatéral fondé sur des règles, dans le cadre duquel toutes les organisations régionales et sous-régionales et les États qui en sont membres collaborent pour promouvoir nos intérêts communs que sont la paix et la prospérité pour tous. Nous reconnaissons que l'OSCE, partenaire clef de l'ONU, occupe une place importante dans notre architecture de gouvernance mondiale. Nous lui exprimons tout notre soutien tandis qu'elle continue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Belgique d'avoir organisé cette importante séance. La délégation tunisienne souhaite la bienvenue à S. E. M. Edi Rama, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Premier Ministre de la République d'Albanie, et le remercie de son exposé très utile sur les programmes prévus dans le cadre de la présidence albanaise de l'OSCE. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter une fois encore la République d'Albanie de son accession à la présidence de l'OSCE pour l'année 2020 et je lui souhaite plein succès dans ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Selon le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité. Ses dimensions méditerranéenne, européenne et asiatique en font un partenaire de choix de l'ONU tandis qu'elle continue de jouer un rôle actif dans le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Ayant pris connaissance des priorités de l'OSCE pour 2020 que M. Rama a évoquées aujourd'hui, et qui sont en accord avec les priorités de l'ONU, et notamment avec celles du Conseil de sécurité, ma délégation y est favorable et souligne l'importance de renforcer la coordination et le partenariat entre l'OSCE et l'ONU, puisque les deux organisations ont des valeurs et des objectifs communs, dans le but de consolider les mécanismes de diplomatie préventive dans le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Foncièrement convaincue de l'importance des efforts multilatéraux, qui sont le meilleur moyen de prévenir les conflits et de parvenir à leur règlement pacifiques, ma délégation estime que cette noble mission ne pourra être accomplie sans renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales, compte tenu de leur connaissance des situations et des spécificités de ces régions, ainsi que de leur capacité à ouvrir des canaux de communication directs entre les parties à un conflit.

Dans ce contexte, et étant donné le rôle important que joue l'OSCE dans le règlement de la crise dans l'est de l'Ukraine, ma délégation souligne son appui aux efforts inlassables que déploie l'organisation pour parvenir à un règlement complet et équilibré de la situation sur place, sur la base des Accords de Minsk signés en 2015, et en particulier dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. À cet égard, la Tunisie se félicite du sommet qui s'est tenu en format Normandie à Paris en décembre 2019, ainsi que des accords obtenus sur plusieurs mesures de confiance. Ma délégation nourrit également l'espoir que les efforts s'intensifieront et qu'un nouveau dialogue s'ouvrira pour parvenir au règlement complet de certains des conflits prolongés qui sévissent dans la région euro-méditerranéenne.

Compte tenu des corrélations entre les dimensions politique, sécuritaire, économique et humanitaire pour la concrétisation du concept de sécurité globale, et étant donné que nous faisons partie de l'espace méditerranéen, ma délégation insiste sur la nécessité de confronter

les problèmes communs de sécurité, nouveaux ou plus traditionnels, en Méditerranée, en particulier s'agissant de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et d'instaurer la sécurité environnementale et la cybersécurité. Nous appelons à promouvoir une coopération stratégique entre l'OSCE et ses divers partenaires aux fins d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

Pour garantir l'efficacité de l'action multilatérale visant à instaurer la paix et la sécurité et à prévenir les conflits, et compte tenu des défis auxquels le continent africain est confronté et de leur incidence sur la paix et la sécurité en Europe et en Méditerranée, ma délégation espère une coopération accrue entre l'OSCE et les organisations régionales du continent africain.

Nous appuyons également les efforts de l'OSCE pour promouvoir la bonne gouvernance, une culture de tolérance et la non-discrimination, dans le cadre d'une approche internationale visant à renforcer les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Dans ce contexte, ma délégation se félicite que l'OSCE ait mis l'accent sur le renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans la construction de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, je réaffirme l'importance des efforts collectifs de l'OSCE et de l'ONU, en particulier dans le contexte du partenariat noué avec le Conseil de sécurité, pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales et à la prospérité de l'humanité.

M. de Rivière (France) : Je remercie chaleureusement M. Rama pour son intervention. L'Albanie peut compter sur le plein soutien de la France dans la mise en œuvre du programme de travail ambitieux qu'elle a défini pour sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Trois sujets méritent une attention particulière.

Près de six ans après le début des hostilités, la résolution du conflit dans l'est de l'Ukraine doit rester la priorité. Ce conflit constitue l'une des violations les plus graves et les plus meurtrières des principes d'Helsinki, au fondement de l'OSCE. Je salue le rôle déterminant joué par l'Organisation, dès le début de cette crise, et je me félicite à cet égard que M. Edi rama, le Premier Ministre de l'Albanie, ait consacré sa première visite officielle en tant que Président de l'OSCE à l'Ukraine.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine contribue chaque jour à assurer une observation précise de l'évolution de la situation sécuritaire dans toutes les régions d'Ukraine et dans l'ensemble de la zone de conflit. Elle permet d'accompagner les parties dans la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous saluons à cet égard les efforts déployés par la Mission spéciale dans l'observation du désengagement des trois zones pilotes de Stanytsya Luhanska, Petrivske et Zolote. Nous tenons à saluer le courage des femmes et des hommes engagés sur le terrain et nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les actions qui portent atteinte à leur sécurité ou visent à entraver leur mission. Le mandat de la Mission spéciale doit pouvoir être pleinement mis en œuvre sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris à proximité de la frontière russo-ukrainienne.

L'OSCE joue également un rôle essentiel en facilitant le dialogue entre les parties dans le cadre du Groupe de contact trilatéral. Ce processus progresse conjointement avec les discussions politiques au sein du format Normandie, qui bénéficient aujourd'hui d'une nouvelle dynamique depuis le sommet qui s'est tenu le 9 décembre à Paris. La France et l'Allemagne se sont fortement mobilisées pour que se tienne ce premier sommet au niveau des Chefs d'État depuis 2016. Nous espérons maintenant de nouveaux progrès opérationnels dans le cadre du Groupe de contact trilatéral afin que le prochain sommet Normandie puisse être organisé au printemps.

Enfin, il n'est pas possible d'évoquer la crise russo-ukrainienne sans revenir sur l'annexion illégale de la Crimée. Cette violation des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine doit continuer d'être condamnée avec la plus grande fermeté. Nous déplorons la militarisation croissante dont la péninsule fait l'objet, ainsi que les violations des droits de l'homme à l'encontre de personnes appartenant à des minorités, en particulier les Tatars de Crimée.

Deuxième axe d'action, la France salue la contribution de l'OSCE à la résolution des conflits prolongés qui continuent de menacer la paix et la stabilité en Europe et qui pèsent douloureusement sur la vie quotidienne des populations civiles.

La récente visite en Moldavie du Représentant spécial de la présidence albanaise pour le règlement du conflit en Transnistrie doit être saluée. La France forme le vœu qu'elle contribue à donner une nouvelle impulsion aux négociations.

S'agissant du Haut-Karabakh, la France poursuit ses efforts de médiation dans le cadre de sa coprésidence du Groupe de Minsk, aux côtés des États-Unis et de la Russie. La récente rencontre des deux Ministres des

affaires étrangères est encourageante. Elle témoigne de la volonté de dialogue des deux parties.

Quant à l'Abkhazie et à l'Ossétie du Sud, la France rappelle la nécessité que les discussions internationales de Genève produisent des résultats tangibles, et elle réitère son attachement à l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

Pour tous ces conflits, il faut souligner qu'un sursaut de volonté politique des parties est nécessaire pour permettre un règlement de long terme et renforcer la sécurité sur le continent européen.

Troisième et dernier objectif commun, le renforcement de l'efficacité de l'OSCE. La France salue la décision de l'Albanie d'avoir fait de l'égalité femmes-hommes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité un axe fort de sa présidence. Nous souhaitons également réitérer notre attachement à l'approche multidimensionnelle de la sécurité qui prévaut au sein de l'OSCE et aux engagements pris dans le cadre de la dimension humaine. Au titre de la dimension humaine, qu'il me soit permis de saluer le travail effectué par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et par Harlem Désir en tant que Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Il faut enfin saluer la place faite par l'Albanie aux questions environnementales ayant un impact sur la sécurité.

Quarante-cinq ans après la conclusion de l'Acte final d'Helsinki et 30 ans après la signature de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, l'OSCE reste le modèle d'une forme de multilatéralisme efficace et proche du terrain, qui a su émerger sur la base d'un socle de valeurs communes à un moment où les antagonismes politiques étaient particulièrement criants. La mise en œuvre et le renforcement des acquis de l'OSCE fait partie de nos priorités partagées avec la présidence albanaise. Dans la coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales comme l'OSCE, en vertu du Chapitre VIII de la Charte, nous pouvons inventer un multilatéralisme rénové et revitalisé à même de répondre aux grands défis de notre temps.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir programmé cet important débat aujourd'hui. Je tiens également à remercier M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, d'avoir pris le temps de se joindre à nous, car je pense qu'il est très important que le Conseil de sécurité entende un exposé de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous le félicitons d'assumer la Présidence en exercice de l'OCSE et nous l'assurons de l'appui du Royaume-Uni à cet égard.

L'OSCE est un pilier essentiel du système international fondé sur des règles, tout comme l'ONU elle-même. C'est une institution cruciale pour la sécurité européenne et euro-atlantique. Comme l'a souligné le Premier Ministre Rama, il importe, dans le cadre de cette responsabilité, que l'OSCE puisse réellement changer la donne sur le terrain.

Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, le peuple ukrainien ressent ce besoin de façon particulièrement urgente. Nous saluons la récente visite de M. Rama en Ukraine, où il a eu l'occasion de constater par lui-même la réalité que connaissent les personnes vivant près de la ligne de contact. Nous pensons qu'il a raison de donner la priorité à la réponse de l'OSCE au conflit dans l'est de l'Ukraine. Le Royaume-Uni appuie les efforts déployés pour accorder à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine un accès complet, sûr et sans entrave, et pour lui allouer des ressources suffisantes afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Comme d'autres orateurs l'ont mentionné, nous sommes nous aussi profondément préoccupés par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Crimée depuis l'annexion illégale, notamment les cas d'arrestations, de mauvais traitements, de torture et d'intimidation d'opposants politiques et de minorités, ainsi que le déni des droits fondamentaux et des libertés religieuses de celles et ceux qui n'acceptent pas l'imposition forcée de la législation et de la citoyenneté russes dans la péninsule. C'est pourquoi le Royaume-Uni demande instamment à la Russie de libérer immédiatement les quelque 89 prisonniers politiques actuellement détenus en Russie et en Crimée. Nous nous félicitons de la détermination du Président Zelenskyy à trouver une solution diplomatique au conflit dans l'est de l'Ukraine. La récente mise en œuvre par l'Ukraine de mesures de confiance a conduit au sommet en format Normandie tenu en décembre à Paris ainsi qu'à un nouvel échange de prisonniers. Nous attendons de la Russie qu'elle respecte les engagements pris dans le cadre des Accords de Minsk et qu'elle use de son influence pour que les séparatistes fassent de même. Nous appelons également la Russie à faire le nécessaire pour rendre possible un désengagement plus poussé et permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir un accès sans entrave aux zones non contrôlées par le Gouvernement.

La Russie doit respecter pleinement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, retirer ses forces de l'ensemble du territoire ukrainien et mettre fin à son annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. La Crimée et la région du Donbass font partie de l'Ukraine - ce que la Russie a fait et continue de faire là-bas est contraire à ses obligations en vertu du droit international et représente un sérieux obstacle pour l'ordre international fondé sur des règles.

Nous nous félicitons que la Présidence en exercice de l'OSCE mette l'accent sur le règlement des conflits, notamment sur les travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et sur le Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine, ainsi que sur le règlement des autres conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE. Comme d'autres, nous attachons une grande importance aux efforts déployés par les présences de l'OSCE sur le terrain dans toute la région. Le Royaume-Uni est fier d'appuyer la présidence de M. Rama en présidant le Comité de sécurité de l'OSCE. Nous le remercions sincèrement de sa détermination à lutter contre la criminalité organisée et nous soulignons l'importance qu'il y a à veiller à ce que cette lutte soit menée dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.

La coopération de l'OSCE avec l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est particulièrement solide. Nous nous félicitons du partenariat entre l'OSCE et les organes du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme et nous attendons avec intérêt la prochaine conférence conjointe OSCE-Bureau de lutte contre le terrorisme sur la question des combattants terroristes étrangers, qui doit se tenir en Suisse.

La singularité de l'OSCE réside dans son approche fondée sur le consensus en ce qui concerne les principes et des engagements vérifiables, qui apportent des avantages mutuels et permettent d'éviter les erreurs d'appréciation et l'escalade. En particulier, le Royaume-Uni appelle de ses vœux la préservation et le renforcement, en 2020, des mesures de confiance et de sécurité en place, notamment le Traité « Ciel ouvert » et le Document de Vienne 1999.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Premier Ministre Rama sur le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et sur la promotion du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité. La prévention de la violence sexuelle en temps de conflit reste aussi une priorité absolue pour mon gouvernement. Nous sommes très fiers d'assurer le Premier Ministre Rama de notre plein appui à sa présidence de l'OSCE.

M. **Jürgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président en exercice de l'OSCE, le Premier Ministre Edi Rama, de son exposé détaillé sur les priorités de la présidence albanaise et de l'accent mis sur la nécessité de respecter les normes, les principes et les responsabilités de l'OSCE. C'est le fondement même de la sécurité et de la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE, ainsi que du règlement des conflits. Pour ce faire, il faut que les organisations mondiales et régionales travaillent main dans la main. Il convient de renforcer la coopération entre l'OSCE et l'ONU.

L'Estonie appuie fermement la liberté et l'indépendance des travaux de tous les mécanismes et institutions de l'OSCE, et reconnaît qu'il convient de renforcer l'appui politique à cette fin. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine reste la source la plus fiable d'informations sur la situation sur le terrain en Ukraine. Par conséquent, nous déplorons les restrictions persistantes à la liberté de circulation de son personnel dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine, qui empêchent la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat. En outre, nous déplorons les tentatives visant à menacer, à intimider et à harceler le personnel de la Mission, ainsi que les actes qui prennent pour cible le matériel de la Mission, ses drones, et l'endommagent. Il s'agit de violations graves du droit international et des obligations de l'OSCE.

Nous condamnons l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol, ainsi que l'agression militaire dans l'est de l'Ukraine. Les missions internationales de surveillance des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme doivent pouvoir entrer en Crimée, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité accrue des conditions de sécurité dans le Donbass. Un tronçon de 400 kilomètres non contrôlé de la frontière ukraino-russe reste ouvert aux flux d'armes et d'effectifs militaires, ce qui aggrave le conflit et ajoute aux tensions et à la précarité de la situation. Nous appelons la Russie, en tant que partie au conflit, à mettre pleinement en œuvre les engagements qu'elle a pris au titre des Accords de Minsk, y compris ceux qu'elle a pris durant le sommet en format Normandie, qui s'est tenu à Paris le 9 décembre dernier. Il s'agit notamment de décréter un cessez-le-feu total et global, étant donné

que la situation s'est aggravée récemment et a causé de nombreuses pertes civiles. Plus de 13 000 personnes ont été tuées, dont plus de 3 000 civils, et plus de 30 000 personnes ont été blessées depuis le début du conflit. Il faut cesser d'apporter un appui militaire et financier aux factions armées qui sont responsables de cette situation. Il ne fait aucun doute que le moyen le plus efficace de restaurer la sécurité régionale consiste à mettre un terme à l'occupation et à rendre à l'Ukraine ses territoires. Je voudrais poser la question suivante au Premier Ministre Rama : quel appui l'OSCE et le Conseil de sécurité peuvent-ils apporter concrètement afin d'insister pour que les mesures nécessaires soient prises en vue de régler le conflit?

L'Estonie réitère également ses vives préoccupations face au renforcement des moyens militaires russes dans les régions occupées de la Géorgie, ce qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous demandons à la Russie de respecter l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 et les dispositions d'application arrêtées par la suite, le 8 septembre 2008, et de retirer dans les meilleurs délais ses forces militaires des régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, qui font partie de la Géorgie.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les manœuvres militaires russes, par la fortification des infrastructures et par les activités dites de « frontiérisation » visant à transformer la ligne de démarcation administrative en véritable frontière entre l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Les restrictions imposées à la liberté de circulation des populations touchées par le conflit sont un exemple de telles actions. Elles divisent davantage les communautés géorgiennes et provoquent des difficultés, du mécontentement et des craintes au sein des populations locales. Nous exhortons la Russie à cesser ces actions déstabilisatrices en Géorgie.

La Mission d'observation de l'Union européenne reste l'unique présence internationale sur le terrain, et nous déplorons toute action visant à l'empêcher d'effectuer son travail. En outre, nous rappelons que le mandat de la Mission couvre l'ensemble du territoire de la Géorgie, y compris ses régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Nous appuyons fermement les efforts que déploie le Président de l'OSCE pour régler le conflit et nous soulignons la nécessité urgente de déployer une présence multidimensionnelle importante de l'OSCE sur l'ensemble du territoire de la Géorgie, ce qui serait d'une grande utilité pour l'OSCE s'agissant des discussions internationales de Genève, des mécanismes de prévention des incidents et d'intervention et de la mise en œuvre des mesures de confiance. Nous regrettons que les discussions internationales de Genève, qui portent sur les questions clefs de la sécurité, de la stabilité et de la situation humanitaire, soient confrontées à des difficultés. Nous soulignons qu'il faut davantage de volonté politique pour améliorer ces discussions de fond afin de parvenir à des résultats tangibles.

L'Estonie appuie les efforts que déploient le Président de l'OSCE, son Représentant spécial et la Mission pour régler le conflit transnistrien en Moldavie. Il faut parvenir à un règlement pacifique, global et durable, tout en garantissant la stabilité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Moldova, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons la Mission à continuer d'observer la situation dans la zone de sécurité et à signaler régulièrement les incidents qui s'y produisent.

Enfin, nous appuyons l'action que mène le Groupe de Minsk de l'OSCE à la tête des efforts visant à trouver un règlement au conflit du Haut-Karabakh. Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec les médiateurs du Groupe de Minsk et à s'abstenir d'activités et de déclarations déstabilisatrices.

M. Aougi (Niger) : Je voudrais remercier le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Premier Ministre de l'Albanie et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, S. E. M. Edi Rama, pour son exposé. Le modèle de coopération de l'OSCE, expression de la vision commune de ses membres pour prendre en main leur sécurité collective, mérite d'être salué.

Cet exposé nous a permis de comprendre les axes principaux de l'action de l'Albanie à la présidence de cette organisation, à savoir la lutte contre la corruption, la traite des personnes et la propagation des discours de haine, le conflit dans l'est de l'Ukraine et d'autres situations de conflit dans la zone d'opérations de l'organisation. La propagation des discours de haine qui attise l'extrémisme violent conduisant au terrorisme constitue un défi stratégique, face auquel la communauté internationale doit davantage se mobiliser. Cette mobilisation devrait se traduire par des efforts concertés dans les domaines du développement durable, du renforcement des institutions, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Le Niger se félicite de la signature d’un Mémorandum d’accord entre l’OSCE et le Bureau de lutte contre le terrorisme et se réjouit de la qualité de cette coopération. Nous encourageons les deux organisations à intensifier leur coopération dans les domaines relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et les exhortons à identifier des opportunités de coopération dans la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) relatifs aux jeunes, à la paix et à la sécurité.

Au regard du rôle primordial des organisations régionales et sous-régionales dans la gestion et la prévention des conflits, et conformément au principe de subsidiarité, 1e Niger se félicite des conclusions de la réunion du 9 décembre 2019 sur l’Ukraine, selon le format Normandie, composé de l’Allemagne, la France, la Russie et l’Ukraine, qui a permis l’adoption de plusieurs mesures de confiance, notamment l’échange de prisonniers, la création de nouvelles zones de désengagement et l’ouverture de nouveaux points de passage le long de la ligne de contact. Ainsi, nous encourageons la présidence albanaise à œuvrer au retour de la paix et de la stabilité en Ukraine en amenant les protagonistes à surmonter leurs divergences en vue de la mise en œuvre des Accords de Minsk, conformément à la résolution 2202 (2015) du 17 février 2015.

La lutte contre le terrorisme, les menaces à la paix et à la sécurité, les changements climatiques et la gestion des flux migratoires sont des espaces de coopération à renforcer davantage entre l’OSCE et les autres organisations régionales et sous-régionales, notamment africaines. En effet, il est connu de tous que les dynamiques sécuritaires en Afrique subsaharienne impactent la paix et la sécurité en Europe. C’est pourquoi, le Niger appelle à l’élargissement et au renforcement de la coopération entre 1’OSCE et ces organisations. Une telle démarche pourrait être envisagée avec le Groupe de cinq pays du Sahel, en vue de rechercher, de façon solidaire et concertée, des solutions aux défis actuels qui se posent dans la région du Sahel en matière de paix, de sécurité et de lutte contre la pauvreté.

M. Barkin (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : C’est un honneur que le Premier Ministre, M. Rama, soit aujourd’hui dans la salle du Conseil, et nous le remercions de son exposé. Les droits de la personne, la démocratie, la paix et le maintien de la stabilité régionale sont d’une importance vitale pour nous tous, mais ils ne peuvent pas être préservés sans des efforts résolus. Cela fait de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) un partenaire crucial dans la promotion de ces valeurs, car elle complète les efforts faits par le Conseil de sécurité pour prendre en charge les préoccupations mondiales en matière de sécurité.

Nous sommes actuellement confrontés à une batterie de difficultés qui menacent les institutions démocratiques. La cyberguerre et les campagnes de désinformation, y compris les ingérences dans les élections d’autres États, déchirent le tissu des sociétés libres et ouvertes. Les États et dirigeants autoritaires qui ne respectent pas les droits de la personne et la dignité de leurs propres populations, notamment les libertés d’expression, d’association, de religion et de croyance, et de réunion pacifique, font également fi de la souveraineté et de l’intégrité territoriale d’États voisins. Nous saluons la détermination de l’OSCE à combattre ces attaques contre la liberté et à relever les défis connexes pendant la présidence du Premier Ministre.

Membre de l’OSCE et principal bailleur de fonds et fournisseur de personnel, les États-Unis promeuvent toutes les dimensions de son action. Nous encourageons les progrès visant une actualisation globale du Document de Vienne en vue de renforcer la transparence militaire et de rétablir la confiance entre les 57 États participants de l’OSCE. Nous nous félicitons aussi de ce que l’OSCE se concentre davantage sur la corruption et la gouvernance responsable. Certains États de l’OSCE n’ont pas honoré leurs engagements, ou ont appliqué sélectivement les accords de maîtrise des armements. Pour remédier à ces manquements, une direction créative et courageuse est nécessaire en vue d’un dialogue structuré sur les questions relatives à la sécurité.

La présence de l’OSCE n’est nulle part plus importante qu’en Ukraine. Du fait de l’agression continue de la Russie, plus de 13 000 personnes ont perdu la vie, 1,4 million d’autres sont déplacées et 3,4 millions ont besoin d’une aide humanitaire. Cela pose la plus grande menace à la sécurité européenne depuis la guerre froide. Nous sommes encouragés par les progrès récents, notamment les échanges récents de détenus entre l’Ukraine et la Russie et les efforts faits pour améliorer les conditions humanitaires. Ces progrès ont été réalisés grâce à la volonté exceptionnelle du Président Zelenskyy de parvenir à un règlement pacifique.

Cependant, la Russie doit en faire bien davantage, car elle continue de faire la sourde oreille aux appels en faveur d’un cessez-le-feu global. La Russie a déclenché ce conflit et continue d’armer, de former, de diriger et

de financer ses supplétifs dans l'est de l'Ukraine et de combattre à leur côté. Elle doit honorer immédiatement ses engagements au titre des Accords de Minsk, retirer ses forces, soutenir davantage de désengagement, augmenter le nombre de points de passage et respecter la souveraineté de l'Ukraine, aussi bien dans l'est de l'Ukraine qu'en Crimée. Dans ces circonstances très difficiles, nous sommes fiers du travail accompli par l'OSCE en Ukraine, notamment les évaluations essentielles de la situation sur le terrain effectuées par la Mission spéciale d'observation. Nous demandons à la Russie et à ses supplétifs de cesser leurs ingérences dans l'action des observateurs de la Mission et dans leurs moyens et de leur accorder un accès complet et la liberté de mettre en œuvre le mandat de l'OSCE.

Les États-Unis appuient pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous ne reconnaissons pas, et nous ne reconnaîtrons jamais, la prétendue annexion de la Crimée par la Russie. À l'instar de nos partenaires européens et autres partenaires, nous réaffirmons que nos sanctions à l'encontre de la Russie relatives à l'Ukraine resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie mette pleinement en œuvre ses engagements au titre des Accords de Minsk. Nos sanctions relatives à la Crimée resteront aussi en vigueur jusqu'à ce que la Russie remette le contrôle total de la péninsule à l'Ukraine.

Les États-Unis sont également opposés à l'occupation persistante par la Russie de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, qui font partie de la Géorgie. Les actions de la Russie vont à l'encontre de ses engagements internationaux et violent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Bien que la Russie participe aux négociations de l'OSCE sur le règlement de la question de la Transnistrie selon la formule cinq plus deux, elle n'a pas honoré les engagements qu'elle avait pris en 1999 lors du sommet d'Istanbul de l'OSCE de retirer ses forces de la République de Moldova. Au lieu de cela, la Russie a profité des conflits prolongés dans ces pays pour entraver l'établissement d'un ordre fondé sur des règles et pour retarder le rapprochement de la région avec les institutions européennes et transatlantiques.

Nous attendons avec intérêt de collaborer avec l'OSCE pour régler ces conflits, notamment aux discussions internationales de Genève et aux pourparlers menés selon la formule cinq plus deux. Nous remercions le Président de l'OSCE et les États participants de leur appui au processus du Groupe de Minsk, dans lequel les États-Unis, la Russie et la France, dans le cadre de leur coopération productive en tant que coprésidents, s'emploient à aider les parties à parvenir à un règlement négocié et pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Comme je l'ai signalé au début de mon intervention, la préservation des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit, de la paix et de la stabilité requiert des efforts résolus. Les États-Unis sont attachés à ces efforts, et nous continuerons de coopérer étroitement avec l'ONU et l'OSCE pour renforcer les principes sur lesquels reposent les nations libres, aussi bien dans la région de l'OSCE que dans le monde entier.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a écouté attentivement l'exposé présenté par S. E. M. Edi Rama, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Premier Ministre et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie.

À l'heure actuelle, la situation internationale connaît des changements de plus en plus rapides et profonds, et les facteurs d'instabilité et d'incertitude sont de plus en plus nombreux. L'unilatéralisme et le protectionnisme gagnent du terrain, ce qui compromet l'ordre international et l'état de droit. Comme M. Rama l'a dit, le multilatéralisme est attaqué. Aucun pays n'est à l'abri des risques et des difficultés qui en découlent.

Tandis que l'Organisation des Nations Unies est au cœur du mécanisme international de sécurité collective, les organisations régionales et sous-régionales ont des avantages singuliers pour régler les problèmes dans les foyers de tension régionaux. La Chine est favorable au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour maintenir conjointement la paix et la sécurité internationales, défendre fermement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, faciliter activement le dialogue et la consultation pour résoudre les questions régionales sensibles, et promouvoir énergiquement la diplomatie préventive pour régler les différends et les conflits par des moyens pacifiques.

Les organisations régionales et sous-régionales doivent préserver le multilatéralisme. Toutes leurs activités doivent être conformes au droit international et

aux normes fondamentales des relations internationales, en particulier le respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la Belgique d'avoir organisé cette séance très importante. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Edi Rama, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Premier Ministre et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie, et je le remercie de son exposé très détaillé et perspicace.

L'Indonésie se félicite du rôle positif que jouent les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'OSCE, pour traiter les questions de paix et de sécurité dans leurs régions respectives. L'Indonésie accueille également avec satisfaction les trois objectifs clefs de la présidence albanaise de l'OSCE pour 2020 : changer la donne sur le terrain, mettre en œuvre les engagements de l'OSCE et renforcer la stabilité grâce au dialogue.

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, s'agissant de l'application et du respect du droit international et des normes qui régissent les relations internationales, l'Indonésie estime que les activités des organisations régionales et sous-régionales doivent être conformes au droit international et respecter les principes de non-ingérence, de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale. Chacun doit également appliquer le principe du non-recours à la force dans le cadre du règlement des conflits, qui est consacré par la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, le dialogue est essentiel à la pérennisation de la paix. La diplomatie préventive, qui repose sur un dialogue ouvert à tous, doit être privilégiée avec le plein appui de tous les acteurs concernés. Aucun effort ne doit être ménagé pour renforcer la confiance et régler les conflits par des moyens pacifiques. Nous sommes sincèrement convaincus de l'importance du dialogue et de la nécessité de régler les différends à l'amiable. Même si les parties ne font pas toujours preuve de volonté politique au début, il est possible de l'entretenir grâce à un dialogue soutenu, au respect mutuel et à des initiatives de paix crédibles.

Mon troisième point porte sur la promotion des accords régionaux. En l'espace de deux semaines, le Conseil a tenu deux séances sur le rôle des organisations régionales. En effet, l'importance des accords régionaux est stipulée au Chapitre VIII de la Charte. Les processus politiques visant à apporter des solutions amiables et durables aux conflits et aux tensions doivent se poursuivre en permanence à l'intérieur des régions et entre elles.

Les déclarations du Président sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales, notamment la déclaration du Président S/PRST/2007/42, qui a été présentée et adoptée durant la présidence indonésienne en novembre 2007, reconnaissent que les organisations régionales et sous-régionales sont bien placées pour comprendre les causes profondes de nombreux conflits et d'autres problèmes de sécurité locaux et pour contribuer à les prévenir ou à les régler.

Nous apprécions la volonté de l'OSCE d'adhérer à l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pour appuyer le mandat mondial de l'ONU au niveau régional. L'OSCE peut grandement contribuer à apaiser les tensions, à rétablir la confiance et à promouvoir la coopération en ce qui concerne les problèmes de sécurité communs.

En Asie du Sud-Est, où sont situés l'Indonésie et le Viet Nam, nous avons l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Un des principaux objectifs de l'ASEAN est de promouvoir la paix et la stabilité en se fondant sur le respect de la justice et de l'état de droit dans le contexte des relations entre les pays de la région et ailleurs. Les dividendes sont concrets. Depuis la création de l'ASEAN en 1967, aucun conflit majeur n'a eu lieu en Asie du Sud-Est. Avec une population de plus de 650 millions de personnes, l'Asie du Sud-Est regroupe certaines des économies qui se développent le plus rapidement et représente le moteur de la croissance mondiale.

Je termine en souhaitant plein succès à M. Rama, durant son mandat de Président en exercice de l'OSCE, dans la mise en œuvre des trois objectifs clefs énoncés dans son exposé.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à remercier le Premier Ministre, M. Rama, de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous saluons l'excellent travail qu'il continue d'accomplir dans sa région pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix

et de la sécurité reste une priorité pour ma délégation, et nous saluons tous les efforts visant à renforcer les relations entre l'OSCE et l'ONU.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU – l'Organisation que nous considérons comme l'incarnation du multilatéralisme et de la coopération, en particulier en matière de défense des droits de l'homme et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de promotion du développement économique. Les trois piliers de l'ONU sont renforcés par la collaboration avec les organisations régionales, qui ont une bonne connaissance des contextes locaux dans lesquels elles opèrent. L'appui de l'Afrique du Sud à ces relations est ancré dans sa conviction que le multilatéralisme bénéficie du renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

L'Article 54, au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel l'OSCE a présenté un exposé au Conseil aujourd'hui, envisage une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutes les organisations régionales sont confrontées à des problèmes spécifiques en matière de paix et de sécurité, en fonction de la région dans laquelle elles mènent leurs activités et de la façon dont elles s'attaquent à ces menaces.

En conséquence, le renforcement de la coopération avec le Conseil de sécurité reste essentiel. Ma délégation ne pense pas que les efforts que les organisations régionales consacrent au maintien de la paix et de la sécurité internationales absolvent le Conseil des responsabilités que lui a confié la Charte en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité internationales. Leurs efforts sont complémentaires, et c'est pour cette raison que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales demeure si importante.

Les menaces nouvelles et émergentes à la sécurité continuent de saper les efforts que nous déployons pour prévenir et régler des problèmes, qui parfois se posent dans plusieurs régions. À cet égard, il serait utile que les organismes régionaux coopèrent et partagent également leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Le renforcement de la coopération entre l'Union africaine – et plus spécifiquement le Conseil de paix et de sécurité – et l'OSCE, par exemple, pourrait contribuer à réaliser les objectifs et à régler les problèmes en matière de paix et de sécurité régionales et interrégionales.

Pour en venir à l'un des domaines d'action clefs de l'OSCE, l'Afrique du Sud se félicite de la réunion des Ministres des affaires étrangères des quatre pays du format Normandie – l'Ukraine, l'Allemagne, la France et la Russie – qui s'est tenue à Paris en décembre 2019. Ma délégation tient également à féliciter l'OSCE pour les efforts qu'elle déploie en Ukraine, où elle s'acquitte de son mandat avec diligence en supervisant la mise en œuvre des Accords de Minsk de 2015 sur le règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine, qui ont été approuvés par la résolution 2202 (2015). À cet égard, il reste nécessaire que toutes les parties honorent leurs engagements respectifs en vertu des Accords de Minsk.

Il est important d'accorder un accès sans entrave à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour lui permettre de superviser et de vérifier l'application des Accords de Minsk conformément à son mandat. À cet égard, nous encourageons également toutes les parties à intensifier tous leurs efforts diplomatiques pour parvenir à une solution durable et pacifique.

Pour terminer, je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil pour saluer les efforts que déploie M. Rama pour privilégier le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est également une priorité pour l'Afrique du Sud, ainsi que la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons en premier lieu à saluer la présence parmi nous du Premier Ministre de l'Albanie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Edi Rama. Nous sommes convaincus que son expérience et ses qualités de dirigeant contribueront grandement à la réalisation des objectifs de cette organisation. Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter le Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, Miroslav Lajčák, et la présidence slovaque des progrès accomplis durant leur mandat.

Nous constatons que les priorités de l'OSCE sont compatibles avec l'action de l'ONU et du Conseil, notamment garantir la continuité des accords politiques, prévenir l'escalade des tensions, renforcer la sécurité et approfondir le dialogue. Nous notons également que sa vision et ses objectifs sont en harmonie avec le multilatéralisme, la sécurité régionale et les espoirs de paix par le dialogue politique.

Nous saluons la tenue, le 9 décembre dernier à Paris, d'une réunion en format Normandie, avec la participation du Groupe de contact trilatéral. Cette réunion a donné lieu à un échange de 200 prisonniers entre la Russie et l'Ukraine le 29 décembre, supervisé et facilité par l'OSCE. C'est le signe que nous avançons vers de nouveaux horizons, et nous avons bon espoir que d'autres mesures de confiance, ainsi que l'ouverture de nouveaux points de passage, et même l'organisation d'un nouveau sommet dans un avenir proche, se concrétiseront.

La récente visite de M. Rama en Ukraine a donné une forte impulsion aux efforts de la Mission spéciale d'observation déployée dans ce pays. Nous espérons que le règlement de ce conflit demeurera un objectif prioritaire de son action, comme ça l'est pour le Conseil, conformément à sa volonté de contribuer à une issue pacifique à la crise grâce à la mise en œuvre effective des Accords de Minsk.

La République dominicaine se félicite que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, une question de grande importance pour l'ONU, figure parmi les questions urgentes à l'ordre du jour de l'OSCE. Nous notons également avec intérêt sa volonté de promouvoir le dialogue afin de contrer la multiplication des crimes et des discours de haine, de promouvoir la tolérance et la non-discrimination et d'encourager les échanges sur la protection de l'environnement. L'OSCE est un centre régional important pour ces questions, couvrant plus d'un milliard de personnes, et son action s'aligne sur les intérêts les plus élevés de l'ONU.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à l'OSCE et aux efforts qu'elle déploie avec les Coprésidents du Groupe de Minsk en ce qui concerne le conflit du Haut-Karabakh et le règlement de la question transnistrienne. Nous souhaitons à la présidence albanaise plein succès dans la mise en œuvre de son programme durant cette nouvelle période et l'exhortons à s'atteler avec énergie et détermination à son plan de travail global, avec le soutien du Conseil, afin de renforcer le multilatéralisme et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Premier Ministre et Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie, M. Edi Rama, de son exposé sur les travaux de l'OSCE et les questions inscrites à son ordre du jour.

La Fédération de Russie a toujours prôné le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de la déclaration du Conseil permanent de l'OSCE de 2006. Nous partons du principe que cette organisation régionale doit compléter les efforts internationaux sur le continent européen. Nous espérons que le présidence albanaise de l'OSCE s'en tiendra strictement au mandat de l'organisation, jouera le rôle d'honnête médiateur pour parvenir à un consensus et promouvoir les priorités et intérêts collectifs des États membres de l'OSCE, et maintiendra une approche neutre.

La coopération entre les deux organisations est, dans la pratique, d'une portée assez vaste, même si elle peut être encore renforcée. Par exemple, l'OSCE dispose toujours d'un potentiel considérable pour lutter contre les menaces transnationales, en particulier celles posées par les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme et la propagation de l'idéologie extrémiste. En matière de lutte contre le terrorisme, il est important de se conformer strictement aux directives sur la coopération internationale élaborées par le Conseil de sécurité. Nous considérons que la présentation d'initiatives non consensuelles, telles que le concept de lutte contre l'extrémisme violent, comme tentent de le faire certains membres de l'OSCE, est un pas dans la mauvaise direction. Nous appuyons le projet du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'OSCE d'organiser une conférence sur la question du retour des combattants terroristes étrangers, les 11 et 12 février, à Vienne, et espérons qu'elle sera couronnée de succès.

Le temps est venu de véritablement améliorer le travail de l'OSCE en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Nous saluons l'intention du Président en exercice d'organiser une conférence sur la lutte contre la drogue. Au cours de l'année écoulée, un nouvel élan a été insufflé aux travaux de l'OSCE sur la sécurité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Nous espérons que l'OSCE continuera d'adopter une approche constructive dans l'examen de cette question. La priorité doit aller à la poursuite des négociations sur la sécurité internationale de l'information sous les auspices de l'ONU afin de parvenir à un accord universel sur les règles de conduite responsable dans le cyberespace. Ces règles doivent consacrer l'égalité de statut de tous les États dans leur participation à Internet et leur gouvernance du réseau.

Alors que nous continuons d'observer une érosion de la confiance mutuelle dans le monde, les organisations

régionales, dont l'OSCE, ont pour mission particulière de rétablir une atmosphère de compréhension mutuelle afin de résoudre les situations de crise dans leurs régions. Le principal critère d'efficacité à cet égard est, bien entendu, la contribution qu'elles peuvent apporter au règlement des conflits. Pour notre part, nous nous efforçons de fournir toute l'aide possible aux efforts déployés dans le cadre de l'OSCE. En tant que coprésident du Groupe de Minsk, nous soutenons activement la résolution du conflit du Haut-Karabakh et nous nous efforçons de rapprocher les parties dans le cadre du règlement de la question transnistrienne. Nous saluons la coopération nouée entre l'ONU et l'OSCE dans les Balkans et nous félicitons du fait qu'elles vont coprésider les discussions de Genève sur la stabilité dans le Caucase.

Bien évidemment, lorsque l'on parle de situations de pays à l'ordre du jour de l'OSCE, il est impossible de ne pas mentionner la crise interne en Ukraine. L'OSCE a joué un rôle très positif dans son règlement, et l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk constitue la seule voie possible pour y parvenir. Ce document fondamental, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015), appelle à un dialogue direct entre Kiev, Donetsk et Lougansk, pour lequel le Groupe de contact trilatéral a été créé. La Mission spéciale d'observation, dont nous soutenons le travail, joue un rôle clef à l'appui de l'OSCE. La Mission doit faire un rapport aussi complet et objectif que possible sur la situation, y compris sur les victimes civiles et la destruction des infrastructures civiles, et doit être en contact direct avec les autorités locales du Donbass. Nous demandons au Président en exercice de l'OSCE de veiller à ce que la Mission publie des rapports thématiques sur les victimes civiles du conflit au Donbass et la destruction des infrastructures civiles pendant toute la période du conflit.

Malheureusement, malgré les importants efforts diplomatiques qui ont été déployés, la crise en Ukraine est encore loin d'être résolue. Dans ce contexte, nous demandons une réponse impartiale aux déclarations faites régulièrement par Kiev en ce qui concerne sa volonté de revoir les Accords de Minsk, dont on fêtera, soit dit en passant, le cinquième anniversaire le 12 février prochain. Le Conseil de sécurité a exprimé son plein appui aux Accords dans la résolution 2202 (2015) et l'a confirmé dans une déclaration présidentielle S/PRST/2018/12 du 6 juin 2018.

Il existe de nombreux exemples de l'approche révisionniste de Kiev. Il suffit de citer les propos tenus par le représentant de Kiev auprès du Groupe de contact trilatéral, M. Oleksii Reznikov, qui, dans une interview du 23 janvier, a déclaré que la position du Président Zelenskyy demeurait inchangée et se résumait à la conviction que les Accords de Minsk devaient être au moins partiellement revus. Il serait intéressant d'entendre les points de vue de nos collègues français et allemands sur la manière dont ce genre de déclaration coïncide avec leur vision de l'avenir du processus de paix ukrainien.

Quand cesseront-ils de nier l'évidence? Au cours des cinq dernières années, Kiev n'a pas respecté un seul engagement politique, a utilisé tous les prétextes possibles pour s'abstenir de dialoguer avec ses propres citoyens et a continué de dénoncer une prétendue agression russe sans en fournir la moindre preuve. Malheureusement, nous pouvons déduire des propos de nos collègues, notamment du Représentant permanent de l'Allemagne, qu'ils restent prêts à soutenir de telles affirmations, bien qu'elles aient été réfutées par l'ancien Chef de la Mission spéciale d'observation, M. Ertuğrul Apakan, dans cette même salle.

Dans l'ensemble, comme nous l'avons entendu dans les déclarations de nos collègues occidentaux, aucun d'entre eux n'a jamais lu les Accords de Minsk, et ils n'ont pas l'intention de les lire. Il semble qu'il est plus avantageux de continuer obstinément à désigner la Russie comme partie au conflit, ce que les faits et le bon sens contredisent complètement, faisant ainsi le jeu des autorités de Kiev qui tentent de se soustraire à leurs responsabilités. En gros, ils autorisent Kiev à prendre n'importe quelle mesure discriminatoire qu'il lui semble bon de prendre contre les citoyens russophones. Soit dit en passant, à écouter les déclarations de certains de nos collègues ici présents affirmant que des violations des droits de l'homme sont commises en Crimée, on pourrait avoir l'impression que la région, qui a été réunifiée à la Russie, est en quelque sorte fermée aux visiteurs étrangers et que personne n'est autorisé à y entrer. Ce n'est évidemment qu'une invention. La Crimée est totalement ouverte à tout type de visite effectuée conformément au droit russe, comme peuvent le confirmer les touristes, qui ont été environ 7 millions l'année dernière. Je demande donc à Mme Pierce d'arrêter d'inventer, et je l'invite à venir visiter la Crimée pour voir comment les gens y vivent.

Malgré les signaux contradictoires de l'équipe Zelenskyy, nous voulons croire que, maintenant que la nouvelle administration est arrivée à Kiev, elle se rendra

enfin à l’évidence, à savoir qu’aucun règlement se sera possible dans l’est du pays sans la participation directe de la population de ces régions. Ici à l’ONU, c’est ce qu’on appelle l’inclusivité. Forts de ce principe, partout nous appelons les parties adverses dans un conflit interne au dialogue direct – de l’Afghanistan à la Syrie et au Yémen, en passant par Chypre, la Colombie ou le Venezuela. Seuls les habitants du Donbass se voient privés de ce droit naturel.

Je veux croire que l’OSCE comprend l’absurdité de cette situation qui ne peut mener qu’à l’échec. Nous espérons que les nouveaux dirigeants ukrainiens sont conscients qu’il est pervers de promouvoir des initiatives conflictuelles qui divisent la société et empiètent sur les droits linguistiques, éducatifs, religieux et culturels de la population russophone et des autres minorités nationales. En définitive, les autorités de Kiev doivent faire précisément le contraire et tenter de regagner la confiance des populations, dont les intérêts vitaux et les croyances ont été bafoués par les auteurs du coup anticonstitutionnel de la place Maïdan. La mission de l’OSCE est d’aider par tous les moyens possibles ce processus crucial pour l’avenir de l’Ukraine, sans contribuer à une récidive nationaliste à courte vue et destructrice, qui empoisonne encore la société ukrainienne telle une tumeur cancéreuse.

Nous pensons que l’OSCE peut et doit jouer un rôle important dans l’établissement du multilatéralisme comme base systématique de relations internationales fondées sur le droit international, en contribuant pleinement à la construction d’un système qui garantisse une sécurité globale, indivisible et égale pour tous. C’est pourquoi nous souhaitons voir renforcer le rôle et l’autorité de cette organisation ainsi que sa coopération avec l’ONU, qui est loin d’avoir donné toute sa mesure. Nous comptons sur la présidence albanaise de l’OSCE pour contribuer également à ce processus.

Le Président : Je vais à présent prononcer une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Je voudrais tout d’abord féliciter le Premier Ministre Edi Rama, ainsi que son pays, pour leur accession à la présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En tant que plus grande organisation régionale de sécurité, l’OSCE joue un rôle clef dans la promotion du dialogue, le renforcement de la confiance et la prévention des conflits, et ce, des Balkans occidentaux à l’Asie centrale.

Nous adhérons pleinement aux objectifs de la présidence albanaise que le Premier Ministre nous a présentés. Il peut compter sur le soutien de la Belgique pour leur réalisation. Je suis convaincu qu’ils contribueront à la promotion de la paix et de la sécurité dont le Conseil de sécurité est l’un des garants. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous saluons la priorité que la présidence albanaise compte accorder à la crise ukrainienne, comme en témoigne notamment sa récente visite sur place. Cette crise constitue en effet une des plus importantes violations des principes fondateurs de l’OSCE, mais aussi de la Charte des Nations Unies, il faut le rappeler. Soulignons le rôle constructif que joue l’OSCE dans ce dossier, notamment au travers de sa mission spéciale d’observation. Le mandat de cette mission doit être respecté, ce qui suppose un accès sûr, inconditionnel et sans entrave à tout le territoire ukrainien, y compris en Crimée et le long de la frontière avec la Russie.

Nous appelons toutes les parties à travailler en faveur d’une solution durable à ce conflit. Elle doit être fondée sur le respect de la souveraineté, l’indépendance, l’unité et l’intégrité territoriale de l’Ukraine, dans ses frontières internationalement reconnues. Le dialogue est crucial à cet égard, tant en format Normandie que dans le cadre du Groupe de contact trilatéral. Ces contacts ne pourront toutefois porter pleinement leurs fruits qu’à condition que le cessez-le-feu soit scrupuleusement appliqué sur le terrain.

Deuxièmement, je voudrais souligner la volonté du Président en exercice de combattre la violence contre les femmes et les filles et de promouvoir leur rôle en matière de paix et de sécurité. Vingt ans après l’adoption de la résolution 1325 (2000), l’intégration de la dimension de genre dans toutes nos activités doit demeurer une priorité. Nous saluons les engagements pris en la matière par l’OSCE en avril 2019. Ce vingtième anniversaire doit être l’occasion de tirer un bilan honnête, mais aussi de tracer de nouvelles voies en la matière.

Le respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales tient une place essentielle dans le concept de sécurité globale de l’OSCE. Malheureusement, nous constatons une inquiétante dégradation de la situation des droits de l’homme dans de nombreuses régions où l’OSCE est active. À ce titre, nous partageons la volonté du Président en exercice de promouvoir la tolérance et la non-discrimination, afin de combattre les discours de haine.

Troisièmement, l'OSCE joue un rôle crucial dans la prévention et la lutte contre les menaces transnationales, comme le terrorisme, le crime organisé et la traite des êtres humains. Ce dernier point constitue une priorité pour notre pays, comme en témoigne l'organisation, par la Belgique, d'une réunion du Conseil selon la formule Arria le 25 octobre 2019. Nous saluons la bonne coopération entre l'OSCE et l'ONU en la matière, en particulier dans le contexte du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, dont ONU-Femmes et l'OSCE partagent la présidence. Ce modèle unique et innovant participe d'un multilatéralisme efficace. Il gagnerait à être reproduit dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En conclusion, la Belgique soutient le renforcement et l'approfondissement des synergies entre les Nations Unies et l'OSCE. Les différentes dimensions de l'OSCE traduisent une approche intégrée de la sécurité, nécessaire à l'établissement d'une paix durable – autant d'objectifs que le Conseil se doit de soutenir.

Je reprends à présent mes fonctions du Président du Conseil.

Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je suis encore un peu sans voix après avoir écouté le conte de fées que nous a raconté notre collègue russe. J'ai l'impression que, si nous poursuivons nos discussions sur l'Ukraine, nos collègues russes diront un jour que c'est l'Ukraine qui a envahi la Russie, et non l'inverse.

J'espère que la prochaine fois que notre collègue évoquera la mise en œuvre des Accords de Minsk, il réagira enfin à ce qui s'est réellement produit après la signature desdits Accords, dont la disposition la plus importante prévoyait un cessez-le-feu immédiat, ce qui n'a pas été respecté par la Russie. Au lieu de cela, la Russie a poursuivi les combats contre la ville de Debaltseve. C'était au début de la mise en œuvre des Accords de Minsk et cela a rendu très difficile par la suite de convaincre les Ukrainiens de croire en ces accords et de les mettre en œuvre. Comme je l'ai déjà dit, nous félicitons nos amis ukrainiens pour la mise en œuvre des Accords de Minsk.

En ce qui concerne la déclaration de notre collègue russe, je ne l'ai pas entendu mentionner le vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui a été abattu par des roquettes russes, tuant 298 personnes. Nous nous souvenons tous des rebelles russes qui ont fait la fête après que l'avion a été abattu. À ce jour, aucune indemnisation n'a été versée par la Russie en ce qui concerne les victimes de cette catastrophe.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes toujours impressionnés par la mémoire institutionnelle de M. Heusgen, qui a participé aux négociations sur la rédaction des Accords de Minsk, bien que récemment, sa mémoire ait commencé à lui faire grandement défaut.

En ce qui concerne l'agression contre l'Ukraine, dans l'histoire récente, il n'y a qu'un seul exemple d'une telle agression, à savoir celle du 22 juin 1941. Nous ne citerons pas le pays qui a commis cette agression, d'autant plus que les forces nationalistes en Ukraine essaient de l'oublier et, en fait, font écho à ce qu'a dit M. Heusgen sur la présumée agression russe.

Je ne vais pas revenir sur la question du vol MH17. Notre position est bien connue. Il n'existe pas de preuves convaincantes. La Russie n'a pas été associée à l'enquête. Je ne pense pas que cela puisse faire l'objet d'une discussion aujourd'hui.

J'exhorte simplement M. Heusgen à agir de manière responsable. Il promeut de très bonnes initiatives, que nous appuyons - sur les enfants en temps de conflit armé et sur les femmes et la paix et la sécurité. Chacune de ses déclarations où il encourage la réticence des Ukrainiens à engager le dialogue avec leur propre peuple ne promeut théoriquement pas les initiatives qu'il appuie, mais a des répercussions concrètes sur les femmes et les enfants dans la région du Donbass, qui meurent sous les balles des soldats ukrainiens. Il devrait y réfléchir la prochaine fois qu'il fera une déclaration.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Rama pour qu'il réponde aux questions et commentaires.

M. Rama (*parle en anglais*) : Dans ses observations préliminaires, l'Ambassadeur Heusgen a très aimablement mentionné que je pratique un sport qui consiste simplement à sauter plus haut que les autres. Mais je veux m'assurer que tout le monde sache que je considère la présidence albanaise de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) comme une mission qui doit rester sur le terrain. Je suis bien conscient que ce que nous, l'Albanie, pouvons

faire en 2020, c’est ne pas rivaliser avec les géants qui participent à des formules, des groupes de contact, des forums ou des formats, car c’est à eux de faire pression pour qu’une solution définitive soit trouvée.

Ce que nous pouvons faire et la façon dont nous pouvons apporter une valeur ajoutée, c’est ne pas oublier que, bien qu’il y ait des discussions aux plus hauts niveaux et des échanges comme celui auquel nous avons assisté, il y a des gens qui meurent. Je veux que les représentants sachent que plus de 4 millions de personnes des deux côtés de la ligne de confrontation, qui bénéficient de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE en Ukraine facilitant les cessez-le-feu, connaissent ce quotidien tragique. Qu’il me soit permis de rappeler que depuis décembre 2019, il y a eu 20 000 incidents, dont 7 000 explosions, et que 69 personnes sont mortes après que le cessez-le-feu a été déclaré et accepté par les parties. Ce n’est pas un nombre insignifiant, même si, en général, le nombre de victimes a considérablement diminué.

Je m’associe à celles et ceux qui ont rendu hommage au Président Zelenskyy parce que je pense qu’il contribue, par des initiatives qui ne sont pas faciles à prendre, à l’ouverture d’un dialogue plus intense et plus fructueux. L’échange d’un grand groupe de détenus, le 29 décembre dernier, a été particulièrement important. Mais je tiens également à souligner un fait. Je ne veux pas m’engager sur la voie périlleuse du parti pris, mais je veux préciser un élément factuel, à savoir qu’il existe une opinion largement répandue, basée sur des faits, selon laquelle la partie ukrainienne parle avec des mandataires. C’est là que réside le problème. Il faut donc quelque chose de beaucoup plus substantiel du côté russe en termes de contributions et d’influence, car nous savons tous qu’il peut avoir une influence importante sur les parties sur le terrain.

Je me suis rendu dans la région et, comme je vous l’ai dit, Monsieur le Président, la situation est proprement incroyable, même lorsqu’on la voit de ses propres yeux. C’est comme un film post-apocalyptique, avec 10 000 personnes en moyenne qui marchent pour traverser une minuscule rivière en empruntant un pont dont la largeur est comparable à celle d’une ambulance, pas plus. Soit dit en passant, aucune ambulance ne peut encore atteindre sa destination, car il n’existe pas encore d’accord permettant aux malades, même en phase terminale, de se rendre à l’hôpital. Ils doivent sortir de l’ambulance et marcher. Il y a des malades qui meurent en marchant dans le froid extrême - je peux dire que je n’avais jamais rien connu de tel – et dans le vent. Quatre-vingt-dix pour cent de ces 10 000 personnes sont des personnes âgées. Elles doivent passer de l’autre côté pour obtenir leurs pensions et leurs médicaments.

Je ne pense pas qu’il soit difficile pour les deux parties de trouver un terrain d’entente concernant ces personnes, qui appartiennent à Dieu et qui, en même temps, demandent si elles sont russes ou ukrainiennes et si elles ont droit à ceci ou à cela. Il serait approprié de leur donner la possibilité d’amener les membres de leur famille mourants à l’hôpital sans avoir à s’arrêter en chemin. Voilà ce que, selon moi, nous pouvons faire, et ce que nous allons tenter de faire au cours de cette année.

En réponse à la question de l’Ambassadeur de l’Estonie sur la manière dont l’OSCE et l’ONU peuvent faire davantage, nous devons coopérer davantage car, après l’ONU, l’OSCE est la deuxième organisation la plus vaste au monde, avec 57 États membres, 1 milliard de personnes et un grand nombre de problèmes à traiter.

Honnêtement, nous devons faire davantage pour que ce qui a été convenu en 1975 reste valable. L’intégrité territoriale, la stabilité et la souveraineté doivent être respectées. En 1975, j’étais un pionnier en foulard rouge dans un pays qui était la Corée du Nord de l’Europe – le seul pays qui a non seulement refusé de rejoindre l’OSCE mais qui a dénigré l’Acte final d’Helsinki en le qualifiant de nouvelle loi pour la dégénérescence de l’Ouest et de l’Est. Moi, qui viens d’un tel pays et qui observe le monde aujourd’hui, je peux dire que les principes d’Helsinki sont toujours valables. Cependant, un examen des dernières évolutions peut amener à la conclusion que nous utilisons souvent ces principes pour nous faire la guerre au lieu d’y faire fond pour nous réunir afin de résoudre nos problèmes.

Enfin, je pense qu’il ne faut pas exclure la possibilité de déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la zone en question. En effet, la situation qui y règne est très alarmante. La Mission spéciale d’observation a permis de modifier la donne et, comme mon collègue russe l’a dit, a apporté une contribution importante. Toutefois, cela n’est valable que pendant la journée, car à la nuit tombée, le personnel retourne dans sa base et les explosions et les tirs reprennent. Nous avons pu faire des progrès importants grâce à la technologie, car si le personnel de la Mission spéciale d’observation ne peut pas surveiller toute la frontière 24 heures sur 24, la vidéosurveillance, elle, le peut.

Tout le monde doit donc envisager la possibilité de déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier en tant qu'outil permettant de donner corps à ce processus dans l'esprit de tous les garants du cessez-le-feu, étant donné que les efforts en cours pour appliquer les accords, les formules et les formats peuvent prendre beaucoup de temps. J'ai été très impressionné qu'un des membres du Conseil ait parlé aujourd'hui de la nécessité de mettre en œuvre quelque chose qui avait été décidé en 2008. De 2008 à 2020 – une dizaine d'années – des personnes sont mortes, des personnes ont souffert et des personnes ont risqué leur vie alors que le conflit est toujours non réglé et risque de se poursuivre.

Voilà ce que j'avais à dire. L'OSCE et l'ONU peuvent faire ce que les parties au conflit, et peut-être aussi les facilitateurs, ne peuvent pas faire : améliorer les conditions de vie des gens ordinaires qui vivent l'enfer alors que les chassé-croisé se poursuit. La situation n'est pas particulièrement prometteuse, et pourrait rester inchangée pendant longtemps.

La séance est levée à 11 h 55.